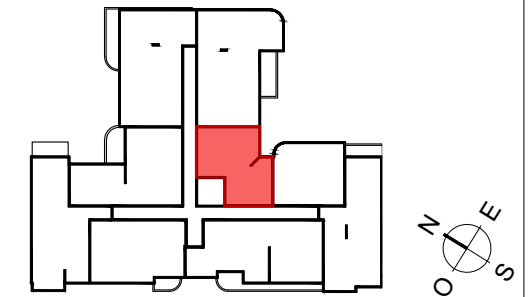


PREMIER ART

Maisons-Alfort

19 avenue du Professeur Cadiot
94700 Maisons-Alfort



Type	N°	Cage	Niveau
T2	B329	B	R+3

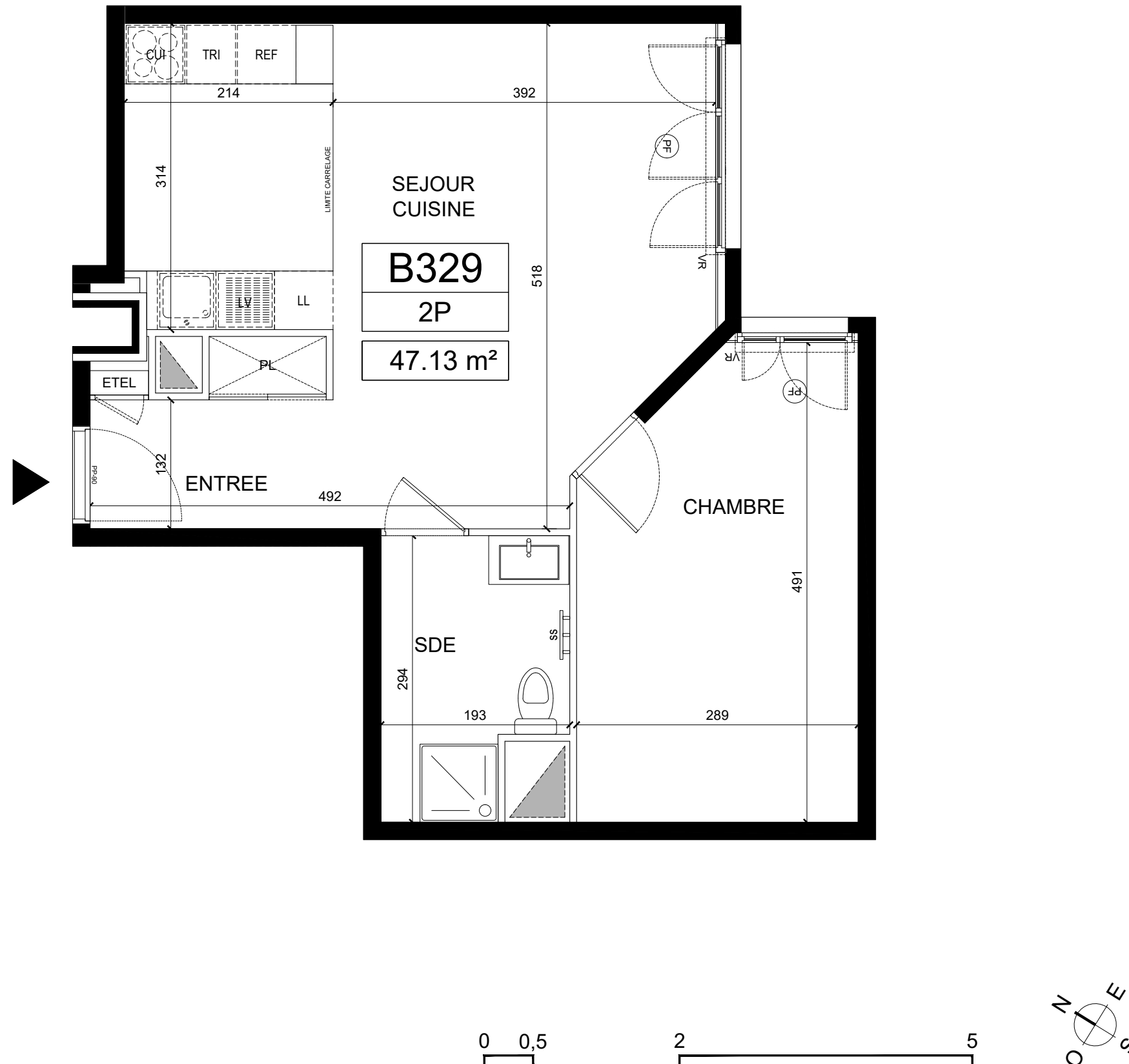
ENTREE	6.41	m ²
SEJOUR/CUISINE	22.60	m ²
CHAMBRE	13.10	m ²
SDE	5.02	m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE	47.13	m²
---------------------------------	--------------	----------------------

LÉGENDE		
F : fenêtre	▨ faux-plafond, soffite	CUI : cuisson
PF : porte-fenêtre	▤ placard	LC : linéaire complémentaire
ODB : œil-de-bœuf	SS : sèche serviette	LL : lave vaisselle
VR : volet roulant	ETEL : tableau électrique	LV : lave linge
	GC : garde-corps	REF : réfrigérateur
		TRI : tri selectif

NOTA
Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, concernant notamment les dimensions libres, les hauteurs d'allège, les éléments d'équipement et réseaux divers. Les retombées, les soffites, les faux-plafonds sont représentés à titre indicatif. Les canalisations ne sont pas figurées. La végétation n'est pas contractuelle. Les seuils des balcons sont de 15cm maximum, les seuils des terrasses sont de 20cm maximum. Les allèges pleines des fenêtres ont une hauteur minimum de 46cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffite seront de 210 cm minimum. les ouvrant sont représentés en pointillés

Date :	15 Décembre 2022
Indice :	07



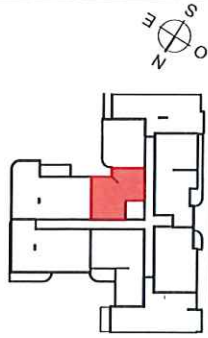
PREMIER ART

Maisons-Alfort

19 avenue du Professeur Cadet
94700 Maisons-Alfort

BNP PARIBAS
IMMOBILIER

Novaxia
immobilier



Type	N°	Cage	Niveau
T2	B329	B	R+3

ENTREE	6.41	m ²
SEJOUR/CUISINE	22.60	m ²
CHAMBRE	13.10	m ²
SDE	5.02	m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE 47.13 m²

LEGENDE

F : fenêtre	CUJ : cuisine
PF : porte-fenêtre	LC : lincaire complémentaire
ODB : oai-de-boeuf	LV : lave vaisselle
PL : placard	LL : lave linge
SS : sèche serviette	GC : garde-robe
ETEL : étiquette	REF : réfrigérateur
VR : voir toutaint	TRI : trî adediff

NOTA

Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, notamment pour les dimensions libres, les hauteurs d'usage, les éléments de mobilier, les portes, les surfaces, les seuils, les faux-plafonds sont représentés à titre indicatif. Les applications sont en fonction des plans de construction. Les seuils des balcons sont de 15cm maximum. Les seuils des terrasses sont de 20cm maximum. Les allèges pleines des fenêtres ont une hauteur minimum de 46cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffite seront de 210 cm minimum, les ouvrants sont représentés en pointillés.

Date : Le 4 Octobre 2022
Indice : 03

